

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/195 du 29/04/80
/MST.DGTFP. DE/21020/1
Portant intégration et nomination de
Madame KOUNBA-GOMA née KISSOUNDO Béni-
na Félicité, dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Ad-
ministratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale).

-----oCo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

-----oCo-----

(/ISAS :

(/u la Constitution du 1^{er} Juillet 1974 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1963 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des Services Adminis-
tratifs et Financiers (SAF) ;
(/u le décret n° 62/130/TF du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des caté-
gories AI ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,
notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.7.
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la demande de candidature constituée par l'inté-
ressée ;
(/u le décret 79/706 du 30.12.79 portant modification
du Conseil des Ministres ;

....

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 52 426 du 29.12.1952 susvisé, Madame KOUNBA-GOMA née KHEGUELO MINGINA Félicité, née le 21.3.1952 à Mankoussou, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, (Certificat d'aptitude à l'Administration des Entreprises) obtenu à l'Université de NIOME (FRANCE), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S 3 - (Administration Générale) et nommée au grade d'Administrateur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministre des Finances.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brassaville, le 29 Avril 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Victor TANKA-TANKA.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DEF	3
DPP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
INTERESSEE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2

Henri D. F. S.-